

E 6408

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 8 juillet 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 8 juillet 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012.
Introduction générale des recettes – État général des recettes – État général des recettes et des dépenses par section – Section I Parlement européen – Section 2 Conseil européen et Conseil – Section 3 Commission – Section 4 Cour de justice de l'Union européenne – Section 5 Cour des comptes – Section 6 Comité économique et social européen – Section 7 Comité des régions – Section 8 Médiateur européen – Section 9 Contrôleur européen de la protection des données – Section 10 Service européen pour l'action extérieure



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 26.5.2011
COM(2011) 300 final

**PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL DE L'UNION EUROPÉENNE POUR
L'EXERCICE 2012**

- Introduction générale
- État général des recettes
- État général des recettes et des dépenses par section:
 - Section 1: Parlement européen
 - Section 2: Conseil européen et Conseil
 - Section 3: Commission
 - Section 4: Cour de justice de l'Union européenne
 - Section 5: Cour des comptes
 - Section 6: Comité économique et social européen
 - Section 7: Comité des régions
 - Section 8: Médiateur européen
 - Section 9: Contrôleur européen de la protection des données
 - Section 10: Service européen pour l'action extérieure

DOCUMENTS

Projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2012

- Introduction générale
- État général des recettes
- État général des recettes et des dépenses par section:
 - Section 1: Parlement européen
 - Section 2: Conseil européen et Conseil
 - Section 3: Commission
 - Section 4: Cour de justice de l'Union européenne
 - Section 5: Cour des comptes
 - Section 6: Comité économique et social européen
 - Section 7: Comité des régions
 - Section 8: Médiateur européen
 - Section 9: Contrôleur européen de la protection des données
 - Section 10: Service européen pour l'action extérieure

<http://eur-lex.europa.eu/budget/www/index-fr.htm>